

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DU TRAVAIL  
-:-:-:-:-:  
SECRETARIAT GÉNÉRAL A  
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE  
-:-:-:-:-:  
DIRECTION DES SERVICES  
JUDICIAIRES  
-:-:-:-:-:  
SERVICE DE L'ORGANISATION  
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL  
-:-:-:-:-:-:  
  
VISAS :

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

DÉCRET : N° 79/064 du 5/2/79  
M.J.T.-SGAJ-DSJ  
portant nomination des Auditores  
de Justice.

LE DEUXIÈME VICE-PRESIDENT DU COMITÉ MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;

D.B. Vu l'acte 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut général de la Magistrature et les textes subséquents ;

Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;

D.C.F. Vu le décret 62/130/MF du 29 Mai 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation judiciaire et la compétence des juridictions ;

Vu le décret 67/50/FP du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclassements ;

Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature ;

Vu l'acte 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret 78/685 du 18.11. 1978 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant institution, organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration Judiciaire ;

Vu l'attestation n° 4702/MEN-DOC/R1 du 13 Novembre 1978 mettant les intéressés à la disposition du Ministère de la Justice.

#### DÉCRET :

ARTICLE 1er : Les étudiants dont les noms suivent, de nationalité congolaise, titulaires de la Licence en Droit, sont nommés Auditores de Justice (indice 790).

Mme - NTSILLA née BAYIDIKILA AWA Aimée, née le 4 Juin 1953 à Brazzaville;

MM. - NKOUNKOU Dieudonné, né le 5 Septembre 1951 à Brazzaville ;

- MBEMBA Gabin-Félix, né le 19 Février 1954 à Brazzaville.

.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /.-

Fait à Brazzaville, le 5 FÉVRIER 1979

Par le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et du Travail

André MOUËLE -

COLONEL LOUIS-SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre des Finances

Henri L.O.P.E.S. -

AMPLIATIONS :

MJT/CAB.	1
SGAJ/DSJ	3
Parquet Général	3
D.B.	2
D.C.F.	1
Cour Suprême	1
J.O.R.P.C.	1
B/Courrier	1
Intéressés	3.